

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3434

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Lotissement d'activités Les Pivolles - Constat d'achèvement de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Leбуhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Palreja.

Conseil de communauté du 10 décembre 2012**Délibération n° 2012-3434**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Lotissement d'activités Les Pivolles - Constat d'achèvement de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a confié à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) la réalisation d'un lotissement d'activités "Les Pivolles" à Décines Charpieu, par voie de concession d'aménagement, en date du 15 mars 1989.

Le programme de l'opération consistait en :

- l'acquisition et la viabilisation de 25 hectares de foncier,
- la réalisation des voiries de desserte (avenue de l'Europe, rue de Catalogne et rue de Barcelone), agrémentées de larges bandes plantées qui constituent les espaces verts du lotissement (5 000 mètres carrés),
- la création d'une butte végétalisée de 12 000 mètres carrés servant de zone tampon entre un secteur pavillonnaire voisin et le lotissement d'activités "Les Pivolles".

L'opération d'aménagement a permis de commercialiser une trentaine de lots, permettant ainsi la construction de 98 000 mètres carrés de surface de plancher pour des activités économiques, essentiellement industrielles.

Par délibération n° 2002-0662 du Conseil, en date du 9 juillet 2002, le protocole de liquidation de l'opération du lotissement a été approuvé.

Le programme d'équipements publics (PEP) a été réalisé conformément au dossier de réalisation. Les formalités de remise d'ouvrages aux collectivités ont été faites concomitamment ; les régularisations foncières ont également été effectuées. Aussi, est-il proposé de procéder au constat d'achèvement de cette opération.

Le bilan de clôture fait ressortir un montant de 11 900 384,92 € HT en dépenses et de 11 882 632,33 € HT en recettes, soit un solde déficitaire de 17 752,59 € HT.

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en € HT)
études	132 144,71	cessions foncières	8 549 797,30
acquisitions	4 056 118,57	participation d'équilibre Communauté urbaine de Lyon	3 279 923,07
travaux	4 225 380,86	produits divers	52 911,96
frais généraux	577 074,39		
frais financiers	2 136 434,18		
rémunération aménageur	765 285,07		
TVA récupérable	7 947,14		
Total	11 900 384,92	Total	11 882 632,33
Solde : - 17 752,59			

La somme de 17 752,59 € sera versée à la SERL au titre de sa rémunération pour sa mission d'aménageur ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'achèvement de l'opération du lotissement "Les Pivolles" à Décines Charpieu et le versement de 17 752,59 € à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) au titre de sa rémunération pour sa mission d'aménageur.

2° - Donne quitus à la SERL de sa mission d'aménageur.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 6743 - fonction 824 - opération n° OP06O0255, pour un montant de 17 752,59 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.